

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1632

**Rubrik:** Genève

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A la recherche de la concordance perdue

**Le canton ne semble plus gouvernable. Forts de ce constat les radicaux souhaitent réviser la Constitution et les institutions politiques. Mais pour retrouver le chemin du compromis et de l'intérêt commun, il faudrait tout d'abord calmer les esprits et discipliner le travail du Grand Conseil.**

**L**e canton de Genève est-il encore gouvernable? En présentant leur projet institutionnel «Gouverner Genève demain», les radicaux ne doutent pas de la réponse: c'est non. Si le diagnostic est assez largement partagé dans la République, le remède ne convainc guère.

Le diagnostic d'abord. Un gouvernement peu entreprenant - on attend toujours une véritable réforme de l'administration et un plan concret de construction pour faire face à la crise aiguë du logement. Un parlement bavard - neuf mois de retard dans le traitement de l'ordre du jour, mais le temps tout récemment de gloser une heure durant sur le mur de séparation en Israël! Un Parlement polarisé dont la majorité ne joue pas la même partition que son exécutif; des partis qui combattent en référendum les décisions

de leurs élus. La Ville de Genève et le canton qui dépensent plus d'énergie à se contrecarrer qu'à harmoniser leur action.

## Un gouverneur plutôt que des listes bloquées

Le salut viendra-t-il, comme le suggèrent les radicaux, d'une «profonde réforme des institutions»? Certes la Constitution genevoise, qui date de 1847, est un foutoir de principes et de détails réglementaires qui mériterait une sérieuse révision. Et seule une Constituante pourrait venir à bout de cette tâche. Mais dans quel délai?

Un des éléments centraux du projet - l'élection du Conseil d'Etat sur des listes bloquées, la tête de liste assumant la présidence de l'exécutif pour la durée de la législature - ne garantit ni une meilleure cohérence gouvernementale, ni des rapports plus harmonieux avec le législatif.

Dans le contexte politique actuel, les listes bloquées risquent fort de traduire la polarisation et de la renforcer. Ce mode de scrutin limiterait par ailleurs sévèrement la liberté de choix du corps électoral. Si changement il doit y avoir, autant adopter le modèle des Etats américains: un gouverneur élu par le peuple et qui constitue un cabinet dont les membres sont confirmés par le Grand Conseil. Cette procédure serait mieux à même d'aboutir à un équilibre gouvernemental susceptible d'engendrer des compromis acceptables par une majorité aussi bien parlementaire que populaire.

## Réformer les comportements

L'idée radicale de mettre en place un Conseil régional transfrontalier élu est par contre originale. Genève se développe hors de ses frontières; il lui faut

donc des institutions adéquates à cette évolution. Mais pour attribuer à ce conseil de véritables compétences, encore faudra-t-il convaincre la France et le canton de Vaud.

Plus que sur les institutions, la réforme doit porter en priorité sur les comportements. Ce qui fût le centre - radicaux et démocrates-chrétiens - a dérivé à droite, dans les pas des libéraux et maintenant des nationalistes. Cette dérive a sans doute contribué à l'érosion de ces partis: l'original est toujours plus attractif que la copie. La survie de ces derniers dépend d'un recentrage politique qui leur fera retrouver leur fonction de pivot, indispensable à la formation de majorités changeantes. La remarque vaut d'ailleurs pour la gauche réformatrice et les Verts, qui trop souvent succombent à la tentation de l'opposition de principe. Joint à une discipline plus stricte des procédures parlementaires - par exemple des délais impératifs pour se prononcer sur les projets du Conseil d'Etat, faute de quoi ces projets, budget compris, seraient considérés comme adoptés - ce recentrage devrait rendre possible le gouvernement de Genève. Ajoutons-y encore l'exigence de la majorité absolue au premier tour pour l'élection des conseillers d'Etat, de manière à éviter la loterie qui a permis la désignation d'un gouvernement monocole.

Voilà pour l'urgence, qui ne dispense en rien de démarrer parallèlement une révision totale de la Constitution. *jd*

## Pertes et profits pour la santé publique

Au Tessin, les principaux projets de loi feront dorénavant l'objet d'une étude d'impact sur la santé publique. Une commission interdépartementale sélectionnera les projets justifiant une telle évaluation prospective. Le Conseil d'Etat décidera de l'opportunité de cette analyse, puis la commission élaborera un préavis à l'intention du gouvernement. Ce dernier choisira alors de maintenir, de renvoyer ou de modifier le projet.

Une procédure supplémentaire qui va contribuer à ralentir des processus déjà lents et à bureaucratiser les décisions politiques? Ou une démarche qui s'impose dès lors que l'Etat intervient dans un grand nombre de domaines et ne sait pas toujours si ce qu'il entreprend de la main droite n'est pas défait par ce que fait sa main gauche? L'approche médicale et réparatrice de la santé coûte de plus en plus cher, avec des résultats rarement proportionnels à la dépense. Le choix tessinois vise à renforcer la prévention et à garantir un minimum de cohérence de l'action étatique: un plan de circulation ou des mesures d'économie touchant les examens préventifs dans les écoles peuvent se révéler coûteux en termes de santé publique. La pratique de l'étude d'impact, à titre expérimental jusqu'en 2007, dira si le Tessin s'est fourvoyé ou s'il a joué un rôle de pionnier. *jd*